



## Caucus Indigène de l'ACHRU

### **Recommandations pour une stratégie d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural**

*Le Caucus consultatif sur le logement autochtone de l'ACHRU a été mis sur pied en 2013 en reconnaissance du grand nombre d'organismes dirigés par des Autochtones et servant les Autochtones qui sont membres de l'ACHRU et qui souhaitent travailler ensemble pour mieux héberger les Autochtones à l'échelle du pays. Les pourvoyeurs de services d'habitation et de lutte contre l'itinérance autochtones à l'échelle du Canada doivent relever un certain nombre de défis auxquels ils réagissent de manière astucieuse, bien gérée et novatrice. Le Caucus consultatif sur le logement autochtone aborde ces défis collectivement, en offrant des conseils stratégiques à l'ACHRU et en s'affairant à trouver des solutions.*

**Juin 2017**

En mars 2017, le gouvernement fédéral a dévoilé un budget qui contenait au-delà de 15 milliards \$ d'engagements financiers pour les logements sociaux et abordables sur les 11 prochaines années. De plus, le Budget stipulait qu'une stratégie nationale en matière d'habitation sera dévoilée à l'automne 2017.

Cependant, il est impératif qu'une stratégie d'habitation autochtone, surtout une axée sur les besoins des Autochtones en milieu urbain et rural, soit élaborée de pair avec la Stratégie nationale en matière d'habitation. L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) recommandait en octobre 2016 qu'une stratégie d'habitation pour Autochtones en milieu urbain et rural distincte soit dévoilée de pair avec la Stratégie nationale en matière d'habitation d'ensemble. Le mémoire d'octobre 2016 résumait les importants défis que doivent relever les pourvoyeurs de logements pour Autochtones en milieu urbain et rural, et pourquoi une stratégie distincte était si urgemment requise. Voici ces défis

- L'incidence du besoin résidentiel chez la population autochtone ne vivant pas dans des réserves est de plus de 20 %, à comparer à 12,4 % chez les personnes non autochtones.
- Parmi les ménages autochtones, 23 % vivent dans des logements insalubres, à comparer à 14 % des ménages non autochtones.
- Parmi les ménages autochtones ne vivant pas dans des réserves, 22 % habitent des demeures qui ne répondent pas aux normes d'adéquation ou de convenabilité, à comparer à 13 % de tous les ménages à l'échelle du Canada.
- Au total, 1 Autochtone sur 15 dans les centres urbains se trouvent en situation d'itinérance, à comparer à 1 personne sur 128 chez la population d'ensemble. Les Autochtones en milieu urbain sont 8 fois plus susceptibles de se trouver en situation d'itinérance que la population non autochtone.
- Les Autochtones subissent des taux beaucoup plus élevés de discrimination résidentielle (c.-à-d. refus d'accès à des solutions d'habitation adéquates par les gardiens résidentiels tels que les propriétaires, les locataires qui sous-louent ou les gestionnaires d'immeubles).
- 'Beaucoup des Autochtones en milieu urbain n'habitent pas un logement qui soit culturellement adapté.
- Le taux d'accession à la propriété parmi les Autochtones vivant dans des milieux urbain et rural est d'environ 54 % à comparer à 69 % chez la population d'ensemble.

Compte tenu de ces réalités, l'ACHRU croit fermement qu'il ne peut y avoir une stratégie nationale en matière d'habitation sans une stratégie d'habitation autochtone. Une stratégie d'habitation autochtone, surtout une qui soit axée sur les besoins des Autochtones en milieu urbain et rural au Canada, est un complément incontournable du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada de 2015. Elle doit viser de manière prépondérante à rehausser la norme d'habitation autochtone à celle applicable à la population non autochtone au Canada.

Une stratégie autochtone doit également être élaborée, menée, régie et mise en œuvre par les Autochtones mêmes. Dans le cadre du thème global de la réconciliation, il est impératif que les personnes ou organismes non autochtones dictent les stratégies ou les politiques aux personnes autochtones. La représentation est une composante clé du processus dorénavant.

Une stratégie d'habitation autochtone est plus que nécessaire. Les logements pour Autochtones en milieu urbain et rural sont confrontés à une crise maintenant. Avec les conventions d'exploitation qui arrivent déjà à échéance et avec les unités de logement abordables autochtones qui disparaissent, le moment est venu d'annoncer et de déployer une stratégie.

Une stratégie d'habitation autochtone doit également être élaborée en partenariat avec les provinces, les territoires et, bien entendu, les Autochtones mêmes. Bien que les idées contenues dans le présent document soient perçues du point de vue du rôle du gouvernement fédéral, il ne fait aucun doute qu'une stratégie d'habitation autochtone nationale doit être élaborée et mise en œuvre en étroite collaboration avec les provinces et territoires.

## Un cadre de politique d'habitation autochtone

Le Budget 2017 comprenait 225 millions \$ sur les 11 prochaines années pour « les Autochtones ne vivant pas dans des réserves ». Même si ces fonds sont les bienvenus, ils sont insuffisants pour permettre de relever les défis urgents et uniques auxquels est confronté le secteur de l'habitation autochtone en milieux urbain et rural.

Au début de 2017, l'ACHRU a commandé un rapport réalisé par Vink Consulting pour examiner et déterminer les recommandations en vue d'une stratégie d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural distincte. En mai 2017, 120 membres du Caucus autochtone de l'ACHRU se sont rencontrés pour étudier ces idées et offrir leur rétroaction. Les recommandations stratégiques suivantes témoignent directement des idées et de l'apport offerts par les membres du Caucus, et visent à offrir au gouvernement fédéral les points de vue des pourvoyeurs de logements autochtones sur le cadre d'élaboration d'une stratégie d'habitation autochtone.

Le cadre suivant comporte 3 volets : les principes, les résultats souhaités et les politiques proposées.

## Les principes d'une stratégie d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural

L'ACHRU croit que les principes de base suivants devraient sous-tendre une stratégie d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural :

- **Les personnes des Premières Nations, Métisses et Inuits ont des droits intrinsèques, ancestraux et afférents aux traités en matière de logement :**  
Le droit au logement pour tous les Autochtones est ancré dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966 et la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies, 1948) et les conventions de l'Organisation internationale du Travail qui prévoient les droits sociaux et économiques, y compris le droit au logement.
- **Le gouvernement fédéral a une responsabilité de fiduciaire à l'égard des Autochtones, peu importe s'ils vivent dans des réserves ou hors de celles-ci et peu importe leur ancestralité (appartenance aux collectivités des Premières Nations, Métisses ou Inuits) :**  
Les Autochtones en milieux urbain et rural au Canada ne devraient pas devoir renoncer au lien particulier que les droits historiques ont conféré aux peuples autochtones et aux obligations financières connexes du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral doit également respecter le jugement de la Cour suprême du 14 avril 2016 rendu dans l'affaire Daniels qui confirmait les responsabilités de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits, surtout en ce qui a trait au logement.
- **La politique d'habitation fédérale devrait faire avancer le processus de réconciliation :**  
Pour concrétiser l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, la politique d'habitation autochtone fédérale devrait être conçue de manière à faire avancer le processus de réconciliation. Cela signifie que la politique d'habitation autochtone fédérale doit réduire les écarts et faire tomber les obstacles en matière d'accès au logement abordable, appuyer la culture autochtone et réconcilier les rapports avec les peuples autochtones.
- **Une reddition de comptes significative doit être accordée à la collectivité des Autochtones en milieux urbain et rural, et les Autochtones doivent participer à la planification, à l'administration, à la régie, à la prestation et à l'évaluation des services d'habitation et services connexes destinés à la population autochtone :**  
Les Autochtones ont un statut spécial reconnu par la loi et, par conséquent, ils doivent être des participants actifs de toute discussion portant sur les politiques gouvernementales. Il y a eu des appels systématiques à la régie, à la coordination et à la prestation des services d'habitation et de lutte contre l'itinérance par des Autochtones et, en fait, les solutions pour résoudre les questions d'habitation et de lutte contre l'itinérance parmi les peuples autochtones se sont avérées plus efficaces avec une participation et une gestion directes par la collectivité autochtone. La collectivité autochtone doit être chargée de la prestation et de la gestion de ses services d'habitation. Dans certains cas, cela exigera une aide à l'élaboration de soutiens à l'infrastructure adéquats tels que des organismes-cadres et de soutien régionaux. Dans d'autres cas, cela exigera la reconnaissance des capacités de prestation et de gestion des pourvoyeurs de logements existants. Le respect des structures de gouvernance autochtones est important pour combler l'écart des circonstances socioéconomiques entre la population autochtone et la société dominante.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à organiser des négociations « de nation à nation » à propos de l'habitation autochtone. Cependant, la gouvernance autochtone au Canada est complexe, avec différentes structures de gouvernance, responsabilités et personnes à représenter. Les négociations « de nation à nation » du gouvernement doivent trouver une façon de mobiliser les populations autochtones des milieux urbain et rural et de négocier avec elles et les pourvoyeurs de logements pour Autochtones en milieux urbain et rural.

- **Les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance pour Autochtones doivent être culturellement adaptés et faciliter l'intégration de styles et services de gestion culturellement adéquats et favorables, ainsi qu'une souplesse dans la façon dont les soutiens aux locataires culturellement appropriés sont offerts :**

Les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance pour Autochtones doivent tenir compte des valeurs, des croyances et des pratiques des peuples autochtones. Les services d'habitation et services connexes doivent être intégrés et holistiques, en plus d'appuyer le mieux-être physique, psychique, émotionnel et spirituel. Les programmes doivent percevoir tous les Autochtones comme parties intégrantes d'une famille et d'un groupe élargi de pairs. L'étude de la conception et de la disposition du logement doit prendre en compte les réalités culturelles des Autochtones, notamment les conditions de vie intergénérationnelles selon lesquelles plusieurs générations partagent une même unité d'habitation; et que, même dans les milieux urbain et rural, les peuples autochtones entretiennent un lien étroit avec leur terre d'origine.

Bien que les services d'habitation doivent être intégrés au logement, cela ne veut pas dire qu'ils doivent être propres à un projet. Les services d'habitation du contexte autochtone peuvent faire appel à des partenariats avec les organismes autochtones qui offrent les services dans la communauté.

- **Les Autochtones ne constituent pas un groupe homogène; les programmes doivent respecter les différents besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits :**

Les cultures et les besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont uniques. Les programmes destinés aux Autochtones d'une culture peuvent ne pas répondre aux besoins des Autochtones d'une autre culture. De même, les Autochtones d'une culture n'entretiennent pas nécessairement de liens avec les logements et les services s'adressant à une autre culture. Les conceptions de programmes doivent respecter les différents besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

- **Les investissements financiers doivent être constants et à long terme, et le financement doit offrir des ressources adéquates aux collectivités autochtones en milieux urbain et rural pour combler les écarts actuels et le besoin continu de services de logement abordable et services connexes appropriés :**

Le financement à long terme doit être offert de manière à dépasser les simples logements supervisés et services de soutien pendant quelques années seulement. Le financement doit permettre de combler les écarts actuels de besoins résidentiels et doivent investir dans les soutiens communautaires à long terme.

- **Les solutions doivent promouvoir la durabilité ainsi qu'une gestion judicieuse et efficiente :**

Les politiques et programmes d'habitation doivent promouvoir les solutions durables et à long terme et prôner des régimes de gestion des immeubles et des services judicieux et efficaces.

- **La coordination et la collaboration sont nécessaires parmi les parties prenantes :**

La coordination et la collaboration sont nécessaires au sein du gouvernement fédéral, entre tous les ordres de gouvernement, avec les collectivités autochtones et les organismes grand public pour bien répondre aux besoins d'habitation des Autochtones.

## Les résultats souhaités

Ce qui suit représente les résultats souhaités que le Caucus autochtone de l'ACHRU souhaite réaliser par suite d'une vaste stratégie d'habitation autochtone dédiée :

- Intégrer à la collectivité autochtone les décisions et la gouvernance des logements autochtones.
- Assurer l'abordabilité du parc de logements autochtones; aucune perte nette dans le nombre d'unités bénéficiant d'une aide aux LPR (loyers proportionnés au revenu), ce qui évitera ainsi d'aggraver l'itinérance autochtone.

Constituer un secteur de l'habitation autochtone plus efficient et autosuffisant.

- Assurer la salubrité et le bon état physique des logements sociaux pour Autochtones.
- Prévenir l'intensification des besoins d'habitation.
- Réduire et égaliser les besoins impérieux de logement.
- Accroître le taux d'accession à la propriété parmi les Autochtones en milieux urbain et rural.
- Réduire et, en bout de ligne, prévenir et éradiquer l'itinérance chez les Autochtones.

## Les politiques proposées

Une stratégie d'habitation autochtone distincte doit être appuyée par des politiques, programmes et fonds qui permettront l'application des principes et l'obtention des résultats susmentionnés. Certains des cadres de politiques et de programmes ont été annoncés dans le Budget 2017 et devraient être mis en œuvre d'une manière qui tienne compte des besoins du secteur de l'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural. D'autres politiques et programmes devront être dévoilés dans le cadre d'une stratégie d'habitation autochtone élargie.

Le Caucus autochtone de l'ACHRU recommande que les huit éléments de politiques suivants soient intégrés à une stratégie d'habitation autochtone distincte :

### 1) Offrir des fonds d'immobilisations pour satisfaire aux exigences des réparations aux immobilisations et appuyer la régénération des logements autochtones.

Il n'y a pas de préoccupation plus grande chez les pourvoyeurs autochtones en milieux urbain et rural que de protéger le parc existant de logements sociaux et, idéalement, d'élargir ce parc. À mesure que prennent fin les conventions d'exploitation et que le parc d'immobilisations existant vieillit, il est impératif qu'un des objectifs stratégiques de base d'une stratégie d'habitation autochtone soit d'éviter toute perte nette du nombre d'unités d'habitation autochtones. En lieu et place, la Stratégie devrait chercher à stimuler l'offre d'unités d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural.

Afin de concrétiser cet objectif, l'ACHRU recommande les mesures stratégiques suivantes :

- a) Offrir des fonds d'immobilisations dédiés pour satisfaire aux exigences des réparations aux immobilisations et appuyer la régénération des logements autochtones. On propose que le gouvernement fédéral offre des fonds d'immobilisations pour satisfaire aux exigences de réparations aux immobilisations et pour appuyer la régénération du parc de logements. Les critères d'accession aux fonds d'immobilisations devraient comprendre l'exploitation efficace et la gestion stratégique des actifs. Les fonds de pareil programme pourraient provenir des 225 millions \$ alloués dans le Budget 2017 pour « les Autochtones ne vivant pas dans des réserves », des nouveaux mécanismes financiers qui devraient être subventionnés à même l'engagement du Budget 2017 à maintenir le financement de référence des conventions d'exploitation (d'une valeur estimative de 4 à 5 milliards \$) et des nouvelles sources de financement qui n'ont pas encore été nécessairement annoncées. Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'une fiducie d'habitation pour Autochtones en milieux urbain et rural dédiée, que l'ACHRU a recommandée dans son mémoire d'octobre 2016 à la SNH, et qui servirait de source de financement dédiée visant expressément les logements pour Autochtones en milieux urbain et rural. Le concept d'une fiducie a été recommandé en 2009 par l'Association nationale d'habitation autochtone et s'inspirerait du modèle de la Fiducie de logement des Indiens hors réserve qui était en vigueur de 2006 à 2009. Le financement en vertu de cette fiducie pourrait prendre la forme à la fois de prêts préférentiels et de subventions, selon la situation financière de chaque pourvoyeur de logements.
- b) Dans le cas des pourvoyeurs de logements qui demeurent assujettis à des conventions d'exploitation, confier à la SCHL la tâche de faire tomber les obstacles restrictifs qui empêchent les pourvoyeurs de logements de pouvoir innover, de devenir plus entrepreneuriaux et de changer leur modèle d'exploitation.

Étant donné que les pourvoyeurs de logements autochtones doivent relever les défis uniques de transformer leurs opérations une fois les conventions d'exploitation échues, beaucoup d'organismes d'habitation aimeraient appliquer des nouveaux modèles d'exploitation; cependant, ils sont freinés dans leur élan par les restrictions imposées par les conventions d'exploitation. Le premier dirigeant de la SCHL a exprimé son appui à l'élimination de pareilles restrictions; une annonce stratégique réitérant cette orientation est nécessaire.

## **2) Fournir un soutien aux locataires dédié afin d'assurer l'abordabilité des logements.**

L'une des caractéristiques uniques des logements autochtones en milieu urbain et rural est le fait que près de 100 % des unités d'habitation autochtones sont de type LPR (loyers proportionnés au revenu). La perte des subventions à ces unités rendra inapplicable le principe d'abordabilité pour beaucoup de locataires autochtones en milieu urbain et rural, ce qui met en doute la capacité de ces locataires de conserver un toit au-dessus de leur tête. Afin d'offrir un soutien approprié aux locataires et d'assurer l'abordabilité de ces unités, l'ACHRU recommande ce qui suit :

- a) Offrir une aide locative pour appuyer l'absence de perte nette d'unités LPR, qui peut être cumulée (c.-à-d. ajoutée) aux loyers des projets résidentiels fixés au point de rentabilité ou à tout autre niveau plus réaliste, et permettre que cette aide soit réallouée à l'intérieur du portefeuille du pourvoyeur. La grande majorité des ménages vivant dans le parc de logements autochtones auront besoin d'une forme quelconque de fonds de soutien locatif continu pour assurer l'abordabilité des logements. On propose que le gouvernement fédéral offre un soutien locatif continu pour assurer l'abordabilité des logements. L'aide locative devrait permettre le cumul (c.-à-d. l'ajout) aux loyers des projets résidentiels fixés au point de rentabilité ou à un tout autre niveau plus réaliste. Une souplesse devrait être intégrée à cette forme d'aide pour permettre le déplacement de la subvention aux autres immeubles dans le cadre des processus de rationalisation et de réaménagement des actifs. Les fonds des subventions locatives pourraient provenir de l'engagement du Budget 2017 pour assurer le financement de référence des conventions d'exploitation, ainsi que des nouvelles sources de financement. L'aide doit être orientée vers les personnes les plus nécessiteuses, y compris les aînés, les femmes et les jeunes.
- b) Examiner et réformer la structure de loyers et de subventions LPR actuelle, pour que les loyers couvrent mieux les coûts d'exploitation des pourvoyeurs et que les facteurs de dissuasion à l'emploi soient réduits. Les loyers actuels des bénéficiaires d'aide sociale, que beaucoup de provinces ont fixés aux loyers minimaux, doivent être éliminés et fixés selon les allocations à l'hébergement maximales pour que l'aide sociale couvre mieux les coûts d'exploitation et d'entretien des immobilisations des pourvoyeurs. Les loyers actuellement très bas et l'aide locative à 30 % du revenu peuvent également agir comme facteurs de dissuasion à trouver un emploi. Le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces à utiliser les allocations à l'hébergement maximales plutôt que les loyers minimaux. On devrait également modifier la structure des loyers pour réduire les facteurs de dissuasion au travail, par exemple, en remplaçant le modèle LPR par des loyers bas et étalés qui demeurent les mêmes pour les revenus d'une plage prédéterminée.

## **3) Élargir la composante autochtone de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI).**

Il y a un net besoin de plus d'extension au logement culturellement adaptée pour les Autochtones itinérants et de plus amples travaux d'élaboration et de mise en œuvre pour asseoir des programmes de réinstallation rapide et d'hébergement des Premières Nations culturellement adaptés. Plus particulièrement, des stratégies sont requises pour l'éducation à l'intégration urbaine des populations autochtones qui migrent de leur collectivité vers les centres urbains, des aides à la transition disponibles dans les petits centres pour les Autochtones qui effectuent la transition depuis les réserves, et des stratégies spécifiques pour prévenir l'itinérance chez les jeunes et les aînés.

Le Budget 2017 a engagé 2,1 milliards \$ sur les 11 prochaines années pour élargir le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). Afin de s'assurer que la SPLI concrétise les objectifs susmentionnés quant à l'itinérance chez les Autochtones, l'ACHRU recommande ce qui suit :

- a) Marquer la composante autochtone de la SPLI pour obtenir des fonds supplémentaires par l'intermédiaire des investissements du Budget 2017. Les fonds offerts en vertu de ce volet devraient explicitement exiger des interventions culturellement adaptées et adéquates face aux services orientés vers les populations



autochtones. Là où des fonds sont offerts aux pourvoyeurs de services non autochtones, la politique devrait stipuler que la préférence ira au pourvoyeur de services qui comptera un programme d'éradication de l'itinérance autochtone dédié, au programme conçu et supervisé pour les populations autochtones et au partenariat avec un organisme autochtone ayant de l'expérience en prestation des services.

- b) Instaurer et financer des stratégies pour prévenir l'itinérance. Pareilles stratégies devraient être élaborées de pair avec les pourvoyeurs autochtones, mais pourraient comprendre des initiatives telles que celles qui améliorent la planification de la transition des personnes qui quittent les établissements correctionnels et des jeunes qui sortent du système d'intervention juvénile; l'éducation à l'intégration urbaine des populations autochtones qui migrent de leur collectivité vers les centres urbains; des aides à la transition disponibles dans les petits centres pour les Autochtones qui effectuent la transition depuis les réserves; des soutiens au revenu ou au loyer de transition pour les populations autochtones qui effectuent la transition depuis les réserves; et des services permettant aux Autochtones de surmonter les obstacles liés à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

#### **4) Augmenter l'engagement fédéral pour étendre l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF) aux provinces et aux municipalités afin de bonifier l'offre de terrains disponibles.**

Le Budget 2017 a annoncé 202 millions \$ de nouveaux fonds pour élargir l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF) sur les 11 prochaines années. C'est une annonce bien accueillie qui aidera les pourvoyeurs de logement sociaux à acheter des terrains. Cependant, beaucoup de pourvoyeurs autochtones en milieu urbain exploitent dans des régions avec peu ou pas de terrains fédéraux disponibles; une situation qui est accentuée dans les petits centres urbains ou ruraux où bon nombre des pourvoyeurs autochtones sont situés. Par conséquent, ils ne pourront bénéficier de l'annonce contenue dans le budget.

C'est pourquoi le Caucus autochtone recommande l'adoption de deux mesures stratégiques :

- a) Pour beaucoup de provinces, de territoires et de municipalités qui s'y sont déjà engagés, mettre des terrains que possèdent ces compétences à la disposition des logements sociaux, et, espérons-le, inciter plus de provinces, de territoires et de municipalités à emboîter le pas. On recommande que le gouvernement fédéral et les pourvoyeurs de logements travaillent avec les provinces, les territoires et les municipalités pour encourager ces gouvernements à suivre l'exemple du fédéral et à augmenter le nombre de terrains qui pourraient être cédés pour l'aménagement de logements sociaux. L'IBIEF pourrait servir d'organisme d'assentiment des terrains que tous les ordres de gouvernement sont disposés à rendre disponibles.

- b) Dans les petits centres urbains et ruraux, où les pourvoyeurs de logements autochtones aimeraient acheter des terrains provinciaux ou municipaux excédentaires mais où les gouvernements provinciaux ou municipaux ne sont pas disposés à céder ces terrains, introduire une enveloppe au sein du nouveau fonds de l'IBIEF en vertu duquel le gouvernement fédéral peut acheter le terrain au nom du pourvoyeur autochtone et, en retour, céder ce terrain au pourvoyeur. Pareille conception de programme servirait de « mesure de rechange » si les provinces ou les municipalités étaient incapables ou non désireuses de rendre leurs terrains excédentaires disponibles. Cela pourrait exiger l'ajout de fonds supplémentaires à l'IBIEF.

#### **5) Dédier une portion du nouveau financement à la recherche en habitation aux questions d'habitation liées aux Autochtones.**

Dans le Budget 2017, le gouvernement a annoncé 241 millions \$ sur les 11 prochaines années pour la recherche en habitation. Le Caucus autochtone de l'ACHRU recommande que le gouvernement fédéral comble les écarts de données et de connaissances qui minent notre capacité de comprendre et de traiter les conditions et les besoins d'habitation des Autochtones en introduisant un fonds dédié dans le cadre de l'enveloppe de la recherche sur les questions autochtones. Cela pourrait comprendre une combinaison de formules : le recours à la SCHL pour exécuter des travaux de recherche ou l'octroi de fonds aux chercheurs universitaires, aux experts-conseils et aux organismes non gouvernementaux pour qu'ils mènent la recherche.

Un sous-ensemble de ces fonds de recherche devrait permettre de créer un organisme d'assentiment national des mesures de lutte contre l'itinérance chez les Autochtones. Un organisme d'assentiment en itinérance propre aux

Autochtones aiderait à tirer profit des forces existantes des collectivités. Il aiderait les communautés et les pourvoyeurs de services à organiser, planifier et mettre en œuvre des stratégies visant à résoudre les questions d'itinérance autochtone de manière coordonnée, mesurable et percutante. Un organisme d'assentiment pourrait assurer un échange périodique de renseignements et d'expériences, et faciliterait les rencontres avec les parties prenantes pour discuter des développements et des pratiques exemplaires. Cet organisme d'assentiment pourrait tenir à jour un site Web avec des hyperliens vers les parties prenantes et les partenaires, des documents de recherche et stratégiques téléchargeables et une attention portée aux nouveaux développements. Cet organisme d'assentiment pourrait mener ses propres recherches selon un financement par projet et renforcer les capacités communautaires de résoudre les questions liées à l'itinérance autochtone. On pourrait étudier la faisabilité de cet organisme autochtone indépendant et apolitique.

**6) Permettre le « cumul de ressources », en vertu duquel les pourvoyeurs de logements autochtones seraient admissibles à plus d'un programme public.**

Avec la trousse de nouveaux outils qu'une stratégie d'habitation autochtone et que la Stratégie nationale en matière d'habitation amèneraient, il est important que les pourvoyeurs de logements autochtones soient admissibles et aptes à demander des fonds et du soutien de multiples sources, et non pas d'une seule et même. Les politiques stipulant que les pourvoyeurs de logements ne peuvent recevoir des fonds que d'une source gouvernementale et d'aucune autre provenance sont à proscrire. Par exemple, si un pourvoyeur de logements autochtones obtient des terrains en vertu du programme IBIEF élargi, il devrait également être admissible à demander des fonds en vertu du programme de la Fiducie en habitation et d'un programme de subventions aux loyers élargis.

**7) Consentir des ressources pour renforcer le réseau de pourvoyeurs de logements autochtones, y compris appuyer la création d'une structure d'affiliation au grand groupe qui offrirait les services de soutien centralisés.**

Les petits pourvoyeurs de logements autochtones ont besoin de diverses connaissances, compétences et capacités pour bien gérer leurs logements et leur transition vers des portefeuilles plus durables. Les pourvoyeurs de logements autochtones ont également besoin de ressources pour bien positionner le réseau des pourvoyeurs de logements autochtones pour lui permettre d'élargir son portefeuille. On propose que le gouvernement fédéral offre des ressources visant à appuyer le réseau des pourvoyeurs de logements autochtones. Plus particulièrement, on recommande que les pourvoyeurs de logements autochtones soient encouragés à créer une vaste structure d'affiliation au groupe qui offrirait des services de soutien centralisés aux pourvoyeurs de logements autochtones selon la région. L'organisme de soutien central offrirait des aides au renforcement des capacités, des services centralisés (notamment des systèmes de gestion des entreprises et une planification des actifs), une gouvernance centralisée et un soutien à la fusion. Un organisme de soutien central viendrait également centraliser les formules d'appui à l'éventuel aménagement de logements abordables.

Il y a des organismes de logements autochtones existants dans certaines des provinces avec d'importantes populations autochtones qui pourraient potentiellement assumer ce rôle. Cependant, à ce jour, ils n'ont pas obtenu les ressources leur permettant d'accomplir ces fonctions. Étant donné que ces organismes ont déjà des structures et processus en place, ils sont les mieux placés pour offrir un service rapide et établi aux pourvoyeurs existants.

L'organisme ou les organismes de soutien central pourraient être financés par une réorientation des fonds administratifs actuels liés au portefeuille de logements autochtones existant vers un ou des organismes de soutien central qui assureraient l'administration des fonds du programme propre aux Autochtones ou pourraient être financés à même les sommes allouées dans le Budget 2017 au Fonds de transformation du secteur et au Centre de ressources techniques.

**8) Mettre en œuvre ces programmes en recourant aux mécanismes de prestation des Autochtones; et inclure une représentation autochtone dans les organismes de gouvernance des logements.**

Un commentaire entendu à répétition auprès des pourvoyeurs de logements autochtones est qu'ils souhaitent avoir leur mot à dire dans la façon dont les programmes et les politiques qui auront une incidence sur eux seront sélectionnés; comme l'a dit un pourvoyeur autochtone, « Une stratégie autochtone doit être menée par les Autochtones ». Par conséquent, on recommande ce qui suit :

- a) que les membres du Caucus autochtone de l'ACHRU soient invités à participer à tous les processus de consultation précédant le lancement de la Stratégie d'habitation autochtone et de la Stratégie nationale en matière d'habitation;



- b) que tout organisme de veille, de consultation, d'exploitation et / ou de gouvernance mis sur pied dans la foulée de la Stratégie nationale en matière d'habitation comprenne des représentants autochtones;
- c) que, comme le recommandait l'ACHRU dans son mémoire à la SNH en 2016, un siège au conseil d'administration de la SCHL soit dédié à un représentant autochtone et que l'ACHRU réitère cette recommandation;
- d) que, dans toute future rencontre fédérale/provinciale/territoriale sur l'habitation, que ce soit au niveau bureaucratique ou politique, on invite des représentants de la collectivité d'habitation autochtone pour que la coordination au niveau FPT soit menée avec l'apport des Autochtones.

## Conclusion

Il est important de souligner le message premier du mémoire, soit qu'il ne peut y avoir aucune stratégie nationale en matière d'habitation sans une stratégie d'habitation autochtone. Les principes, résultats et cadres stratégiques précisés dans ce mémoire ont pour but de représenter les idées offertes par le secteur du logement autochtone en milieux urbain et rural au gouvernement fédéral alors que ce dernier parachève et peaufine une stratégie d'habitation autochtone.

Le temps presse. Les besoins du secteur autochtone en milieux urbain et rural sont simplement trop importants. Le gouvernement fédéral doit commencer à travailler avec les provinces, les territoires et la collectivité autochtone dès maintenant pour mettre en œuvre pareille stratégie. Le Caucus autochtone de l'ACHRU s'engage à collaborer avec le gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre cette stratégie dès que possible.